

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. Habib Abid
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de
la Pêche
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie
Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

FDR remplie en Décembre 2010

3. Pays : Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

Oued Dekouk

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit
-

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites des parcelles agricoles avoisinantes). Il n'y a pas de délimitation physique proprement dite.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

10 °32',280 E et 32°08',760 N

9. Localisation générale :

La Réserve Naturelle d'Oued Dekouk est située dans le gouvernorat de Tataouine. Elle se trouve à 37 km au sud de la ville de Tataouine. La Réserve est divisée en deux parties, par la route nationale reliant Tataouine à Remada.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Minimum : 50 m - maximum : 600 m

11. Superficie : (en hectares)

5750 hectares.

12. Description générale du site :

Il s'agit d'un glacis traversé par l'Oued Dekouk. Une partie du lit majeur de l'Oued est occupée par des dunes de sable. Le glacis comporte une steppe comprenant plusieurs et diverses espèces végétales qui manifestent une bonne vigueur biologique. C'est un site riche en attractions écotouristiques.

La Réserve porte l'appellation de "Réserve Naturelle de Oued Dekouk" cette dénomination est due à la présence d'un oued (dekouk) qui parcourt la Réserve transversalement (de l'Ouest à l'Est).

13. Critères Ramsar :

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Critère 1

Le site d'Oued Dekouk est un site unique dans le biome méditerranéen puisque c'est un cours d'eau favorisant la présence de vie animale et végétale à ses bords. L'eau y est permanente dans une zone saharienne.

Critère 2

Le critère 2 s'applique bien à cette zone humide car elle abrite une espèce de mammifère de la famille des *Bovidae* native de Tunisie *Ammotragus lervia*, et inscrite sur la liste rouge mondiale de l'IUCN comme étant vulnérable.

Critère 3

Le critère 3 s'applique à ce site puisque Oued Dekouk est le seul représentant des caprins sauvages en Afrique (dans la région biogéographique), le mouflon à manchettes *Ammotragus lervia* (VU), ayant une crinière courte et dressée sur le cou et les épaules et très longue sur la gorge (les mouflons à manchettes sont des animaux sédentaires qui vivent en petits groupes familiaux de 5 à 20 individus menés par un mâle dominant).

Critère 4

La zone naturelle d'Oued Dekouk abrite des espèces d'Amphibiens, de Reptiles, d'oiseaux l'Outarde Houbara *Chlamydotis undulata* (VU), de mammifères, le mouflon à manchettes *Ammotragus lervia* (VU), les oryx *Oryx dammah* et les gazelles dorcas *Gazella dorcas*. Ces espèces y demeurent durant tous les stades de leurs vies y compris les stades de reproduction, de juvénile et d'allaitement chez les mammifères.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

a) région biogéographique : Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) : Biome Méditerranée / Saharien - Afrique du Nord.

16. Caractéristiques physiques du site :

Géologie et géomorphologie : La région étudiée est située dans la partie médiane du dôme de la Djeffara, ensemble de formations d'âges secondaire qui s'étend jusqu'en Lybie. La structure du dôme s'y exprime nettement sous la forme d'une succession d'affleurement d'âge décroissant d'est en ouest disposés en éventail. L'ossature du paysage est constituée par les corniches et reliefs structuraux formés de roches dures.

Type du sol : sol halomorphe.

Caractéristiques sédimentaires : des matériaux sédimentaires se sont déposés au cours du quaternaire, sur les versants et dans les parties basses formant des glacis, terrasses et autres formations alluviales.

Origine : naturelle

Qualité de l'eau : c'est une eau douce faiblement salée.

Permanence de l'eau : l'eau est permanente dans l'Oued Dekouk.

Amplitude et variation des marées : pas de marée, le site n'est pas à proximité ou en communication avec la mer.

Climat : Il est localisé dans l'étage bioclimatique saharien supérieur. La pluviométrie y est comprise entre 138 mm (Tataouine) et 90 mm (Remada).

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Il est situé à l'extrême Sud, limité au Nord par le Gouvernorat de Kébili, à l'Est par le gouvernorat de Tataouine, à l'Ouest et le Sud-Ouest par l'Algérie et au Sud et Sud-Est par la Libye.

Son aspect est désertique au Sud et s'accroît progressivement vers la pointe de Borj El Khadra. Par contre au Nord du gouvernorat nous pouvons distinguer des unités physiques régionales :

- Le Djebel : c'est un relief monoclinale allant des monts de Matmata jusqu'à la Libye. Ses altitudes inférieures à 550 mètres, diminuent régulièrement du Nord au Sud.

- Le plateau de Dahar : c'est le revers du Djebel qui s'incline vers l'Ouest.

- Les plaines orientales : situées dans la partie Est du gouvernorat, elles sont constituées du remblaiement provenant des hauteurs très dégradées et affectées par l'érosion.

18. Valeurs hydrologiques :

La présence de l'eau dans cette région désertique est d'une importance primordiale. C'est facteur d'attrait pour les oiseaux qui viennent y nicher et hiverner. La présence de l'eau favorise également l'implantation de végétaux servant dans le paturage pour les mammifères vulnérables vivant dans cette zone humide. La présence de l'eau a favorisé l'installation humaine également dans ce secteur.

19. Types de zones humides :**a) présence :**

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U •
Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

M : la zone humide est un cours d'eau permanent.

20. Caractéristiques écologiques générales :

La réserve offre de nombreuses attractions écotouristiques consistant notamment en des paysages remarquables (Oueds, falaises panoramiques, grandes dunes…), une faune et une flore typiques (magnifiques oryx, mouflons à manchettes, gazelles dorcas, rapaces, reptiles et insectes).

Dans l'observatoire d'Oued Dekouk, la richesse spécifique totale et l'indice de diversité théorique sont également plus élevés à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc. La dernière saison étant entièrement, le couvert végétal, constitué exclusivement d'espèces pérennes, a connu une nette diminution par rapport à celui déterminé au printemps des deux années précédentes.

21. Flore remarquable :

Actuellement dans la Réserve Naturelle d'Oued Dekouk on compte plus de 90 espèces de végétaux entre annuelles et vivaces :

- L'armoise herbe blanche *Hertimisia herba alba*, le Remth *Arthrophytum scoparium*, l'alfa *Stipa tenacissima*, la crucifère *Farsetia aegyptiaca*,
 - *Anthyllis sericea*
 - *Salicornia arabica*
 - *Salsola seberi*
 - *Olea europea* (oliveraie)
 - *Phoenix Dactylifera* (Palmeraies).
-

22. Faune remarquable :

Ce site abrite le seul représentant sauvage des caprins en Afrique, le mouflon à manchettes, ayant une crinière courte et dressée sur le cou et les épaules et très longue sur la gorge (les mouflons à manchettes sont des animaux sédentaires qui vivent en petits groupes familiaux de 5 à 20 individus menés par un mâle dominant).

La réserve naturelle et ses zones limitrophes abritent :

- 1 espèce d'Amphibiens
 - 28 espèces de Reptiles
 - 90 espèces d'Oiseaux
 - 4 espèces de Mammifères
 - Des Oryx et des gazelles dorcas
-

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site :

Oued Dekouk bénéficie d'une situation privilégiée en bordure du Grand Erg et en milieu d'autres parcs nationaux sahariens dont le parc national de Jebil et le parc national de Sidi Toui. Cette position permet d'envisager et de concevoir un circuit écotouristique attractif intégrant la visite de ces trois parcs et des zones touristiques uniques de la région où sont mises en valeur les traditions locales et l'histoire des peuples.

Parmi les sites intéressants à visiter, signalons les Ksars Ouled Soltana et Zahra (rassemblés en Ksours). Leur architecture est unique et attire les écotouristes. Ils sont situés dans les environs de la réserve naturelle de Oued Dekouk et constituent une escale culturelle le reposante pour les écotouristes qui visitent les parcs nationaux de la région.

D'autre part, le village berbère de Chenini mérite largement le détour. Situé à proximité de la localité de Douiret, il est niché dans la montagne avec des habitations typiques, creusées dans les rochers. Il dispose d'une petite fabrique d'huile d'Olive à l'intérieur, d'une grotte où les noyaux d'olives sont écrasés par un dromadaire selon une méthode traditionnelle. L'écotouriste peut également y visiter un magnifique et riche petit écomusée élaboré par l'association des amis de la mémoire de la Terre de Tataouine.

La Réserve naturelle d'Oued Dekouk a été créée en 1994, son territoire a servi au départ comme site d'observations et de mesures au projet "Parcours sud" mis en place par le CDRA dans les années 1970- 1980. Il a été désigné ensuite comme périmètre pastoral sous régime forestier, constitué entre autre par des localités de Henchir El Meyet, Mechhed Hecine et El Atla.

Vers les années 1994-1995 et avec la création du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, la Réserve d'Oued Dekouk fut créée. La Réserve naturelle emploie un effectif de 40 employés.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
 - ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
 - iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
 - iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.
-

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Domaine public de l'état.

b) dans la région voisine :

Domaine public de l'état.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Le site est utilisé en tant que réserve naturelle par l'état.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Ce sont des villages et des oasis installées dans les régions avoisinantes.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Le facteur défavorable est la pollution et les impacts négatifs de la fréquentation humaine dans le site.

b) dans la région voisine :

L'implantation d'industries polluantes est un facteur potentiel aussi.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Oui, c'est le plan de gestion du parc national depuis 1994. d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le parc national d'Oued Dekouk a été créé en 1994.

Ce site a été déclaré en tant que réserve naturelle (de superficie 6000 ha) dans le cadre du programme présidentiel 2009-2014 par le décret n°2009-1067 du 13 avril 2009. Ce programme a pour objectifs :

- Conservation et aménagement d'un milieu naturel.
- Protection des espèces en voie de disparition dans l'étage bioclimatique saharien tel que Gazelle des dunes, Rim et l'Outarde Houbara.
- Conservation et repeuplement faunistique saharienne en voie d'extermination.
- Création d'aire favorable aux recherches scientifiques
- Conservation et protection des écosystèmes faunistiques et floristiques.
- Favoriser l'éco-tourisme
- Extension et développement d'actions socio-économiques dans la région (Artisanat, Hôtellerie ...)

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Aucune mesure n'est encore proposée jusqu'à présent.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Les recherches scientifiques et des suivis de l'état de l'eutrophisation de la mer de Boughrara sont menées par :

- les établissements universitaires (Institut National Agronomique de Tunisie, Faculté des Sciences de Tunis, Faculté des Sciences de Bizerte...)
 - l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM)
 - l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 - des bureaux d'études, et par
 - la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche.
-

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

L'écomusée de la réserve naturelle d'Oued Dekouk a été construit pour servir à des fins de communication, d'éducation et de sensibilisation du public de l'importance de la réserve.

31. Loisirs et tourisme actuels :

La réserve naturelle attire les touristes et présente un bon exemple d'écotourisme.

32. Juridiction :

Conformément à l'article 219 du code forestier, la création d'une Réserve naturelle est décidée par arrêté du Ministère de l'Agriculture. La Réserve de Oued Dekouk ne dispose pas actuellement d'un arrêté de création, les procédures administratives et légales sont en cours.

Les Parcs Nationaux et les Réserves Naturelles sont sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de Pêche. Ils dépendent de la Direction Générale des Forêts, au sein de la DGF. La Direction de la Conservation des Forêts et sa sous Direction de la chasse et des Parcs Nationaux ont la responsabilité des milieux protégés.

Au niveau régional, le CDRA de Tataouine lui est soumis la direction de la Réserve à travers l'Arrondissement des Forêts.

33. Autorité de gestion :

Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de Pêche, à travers la Direction Générale des Forêts et ses différentes structures régionales et locales.

Adresse : 30, rue Alain Savary 1002-Tunis le Belvédère

Téléphone : (+216) 71 786 833

Fax : (+216) 71 780 391

E-mail : mag@ministeres.tn

CRDA Tataouine

Tel : 00216 75 870 067

Cité 7 Novembre - Tataouine

Tunisie

34. Références bibliographiques :

Cassinello, J., Cuzin, F., Jdeidi, T., Masseti, M., Nader, I. & de Smet, K. 2008. *Ammotragus lervia*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.4. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 21 November 2010.

DGF, 2004. Redéploiement et conservation des Antilopes Sahélo Sahariennes en Tunisie Comptendu de l'Atelier technique, Douz, Tunisie 18 et 19 avril 2004 version provisoire. Douz : 64 p.

Escadafal R., 1985. Carte des ressources en sol de la Tunisie Feuille de Tataouine. Ministère de l'agriculture, Direction des sols. Tunis : 40 p.

F.F.E.M., 2002. Rapport de présentation, Antilopes Sahélo-Sahariennes. Tunisie, Niger, Mali : 87 p.

Sidi Mohamed Y.O., Neffati M. and Henchi B., 2001. Evolution des indices de diversité spécifique en Tunisie présaharienne sous l'effet de la mise en défens : Cas des observatoires de Sidi Toui et d'Oued Dekouk. Institut des Régions Arides Médenine, Faculté des Sciences de Tunis, Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Tunisie : 4 p.

Reference to the contribution In: Woodfine, T. (ed) *Proceedings of the Seventh Annual SSIG Meeting 2006, Douz, Tunisia*. Sahara Conservation Fund.
